

**Zeitschrift:** Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =  
Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 7 (1989)

**Artikel:** Alcool, médicaments, drogues : des causes majeures des accidents de  
la circulation?

**Autor:** Finini, G. / Gujer, H.-R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1051276>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **ALCOOL, MEDICAMENTS, DROGUES - DES CAUSES MAJEURES DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION?**

**G. Finini, H.-R. Gujer**

### *INTRODUCTION*

En 1988, environ 77'000 accidents de la circulation ont été enregistrés par la Police. Le nombre des personnes blessées s'élève à 30'000 environ, tandis que 945 personnes ont perdu la vie. En comparaison avec 1987, on constate une diminution des accidents mortels de 0,7 % et une augmentation des blessées de 3,1 %. Parmi les causes les plus importantes, on trouve l'inattention au volant, les excès de vitesse, les dépassements dangereux, l'inobservation de la priorité, etc., mais l'ivresse au volant joue un rôle considérable dans les accidents de la circulation. Sur environ 60'000 retraits de permis de conduire (1986), 17'000 ont été retirés pour ivresse au volant. Par contre, on parle très peu de l'influence des médicaments. En effet, seuls 0,25 % des permis ont été retirés pour ivresse médicamenteuse et environ 1,3 % à cause de maladies ayant suscité des doutes quant à l'aptitude à conduire.

Pourquoi le nombre d'ivresses au volant est-il tellement élevé? Pourquoi l'ivresse médicamenteuse ou l'influence de la drogue semble-t-elle jouer un rôle presque négligeable?

Il est relativement facile pour un agent de Police d'établir le diagnostic d'une ivresse au volant. Il va se baser, avant-tout, sur l'haleine sentant l'alcool, sur les yeux rougis et sur les résultats des tests préliminaires, lesdits tests d'haleine.

Par contre, il n'existe aucun appareil permettant de constater, par une simple analyse d'haleine, si un conducteur avait consommé des tranquillisants, des somnifères et rares sont les cas où les juges ordonnent une analyse de ces substances. Ce problème sera discuté dans la deuxième partie de cet exposé.

*L'alcool au volant est-il vraiment dangereux?*

Une vieille étude multinationale vous montre le risque d'être impliqué dans un accident de la circulation du taux d'alcoolémie.

N'oublions pas que des concentrations assez faibles d'alcool dans l'organisme humain peuvent déjà influencer l'aptitude à conduire. Parmi les premiers symptômes, on observe des troubles de la vision, des troubles de la coordination, ainsi qu'une certaine euphorie qui est parfois la source d'entreprises téméraires (excès de vitesse, dépassement dangereux, surestimation de son propre état).

Il va sans dire que les effets de l'alcool peuvent être renforcés par la prise simultanée de certains médicaments psychotropes comme, par exemple, des tranquillisants, somnifères, antidépresseurs et certains analgésiques.

Ce problème sera abordé dans la deuxième partie de cet exposé.

Dans ce contexte, il faut également parler de maladies préexistantes du conducteur pouvant provoquer un accident comme, par exemple, l'épilepsie, le diabète (avec la complication bien connue de l'hypoglycémie), les arythmies cardiaques, les affections du système nerveux central ou certaines maladies mentales.

Vu qu'il existe un excellent livre (H.P. Hartmann: *Der Kranke als Fahrzeuglenker*) concernant la personne malade en tant que conducteur d'un véhicule à moteur, cette question importante et intéressante ne sera pas abordée maintenant. Une simple réflexion sera cependant permise: une personne désirant conclure une assurance-vie, ou entrer dans une caisse de retraite, est obligée de se soumettre à un examen médical; par contre, les assureurs des conducteurs de véhicules ne demandent aucun certificat médical avant d'assurer une personne. Ils se basent uniquement sur le permis de conduire dont l'examen médical dépend entièrement des déclarations sur l'état de santé de la personne intéressée à recevoir le permis de conduire et qui est signé par elle-même. Ceci tend à démontrer que les maladies préexistantes semblent jouer un rôle mineur en tant que causes d'accidents de la circulation.

Numériquement, l'ivresse au volant est une cause extrêmement importante du retrait du permis de conduire. D'autre part, l'ivresse au volant semble augmenter. Je pense que ce dernier fait mérite une petite réflexion.

Si on constate une nette augmentation des retraits de permis de conduire à cause de l'ivresse au volant, il faut en chercher la cause. Il semble peu probable que les gens boivent davantage d'alcool avant de se mettre au volant, comparé avec la décade précédente. Malgré ceci, le nombre des retraits de permis pour ivresse au volant a presque doublé dans le canton de Vaud entre 1979 et 1988. L'ivresse liée à un accident montre à peu près la même augmentation que les accidents de la circulation. Par conséquent, le nombre très élevé des retraits de permis de conduire pour ivresse au volant est dû aux contrôles sans accidents qui ont conduit à cette augmentation spectaculaire du nombre des personnes sous l'influence de l'alcool. Ce ne sont pas seulement les moyens plus modernes mis à la disposition de la Police qui sont à l'origine de ce développement. Ce sont tout d'abord des contrôles plus intenses de la Police, une vigilance augmentée, qui explique ce développement extraordinaire.

Le tableau 5 montre aussi que bon nombre de conducteurs ont été inquiétés par la Police, sans avoir atteint la limite critique.

Le tableau 6 décrit la relation entre l'alcool et les accidents, comme il l'a déjà été démontré au début de l'exposé, mais seulement pour le canton de Vaud. Il montre clairement, comme le tableau 7, le rôle que joue l'alcool dans les accidents.

Pour conclure le chapitre de l'ivresse au volant, il faut presque anticiper l'exposé suivant: "Frauen im Strassenverkehr: haben sie eine bessere Moral?". En ce qui concerne l'ivresse au volant, on ne trouve, en moyenne, qu'une femme sur 99 hommes. L'interprétation de ce fait m'échappe; plusieurs explications sont possibles.

La seconde partie de cette présentation s'occupe de l'influence des médicaments et de la drogue au volant. Tout d'abord (tableau 8), une liste incomplète, un peu arbitraire, montrant les médicaments qui peuvent avoir une influence sur l'aptitude à conduire. Il faut ajouter qu'au début d'un traitement,

des médicaments non psychotropes comme, par exemple, des antihypertenseurs, peuvent également être dangereux. Le médecin est donc censé informer dûment son patient sur les effets secondaires d'un nouveau traitement. Dans ce contexte, on peut ajouter une liste, également arbitraire, concernant les drogues qui influencent l'aptitude à conduire (Tableau 9).

Le tableau 10 montre la fréquence à laquelle on a constaté une ivresse médicamenteuse ou une influence de la drogue comme causes d'accidents de la circulation. Certes, le nombre des cas constatés est trop petit pour faire des graphiques fiables.

Le tableau 11 résume le nombre exact des cas enregistrés entre 1977 et 1988 dans le canton de Vaud. Si l'influence de la drogue ou de la drogue dure est probablement correcte, il faut émettre de grands doutes quant à l'ivresse médicamenteuse. Comme déjà mentionné, le policier ainsi que le médecin, ont plus de facilité à constater une ivresse éthylique que de constater une ivresse médicamenteuse. De plus, les analyses des échantillons sur médicaments, en particulier si l'on ne sait pas de quels médicaments il s'agissait, sont beaucoup plus compliquées et plus coûteuses que les analyses constatant l'ivresse au volant.

A cet égard, l'Institut universitaire de médecine légale de Berne a publié les résultats d'une enquête (Tableau 12) où les tranquillisants ont été examinés dans 87 cas, sur environ 2'900 prises de sang en vue d'une détermination de l'alcool. Dans les 70 cas d'une prise prétendue, seuls dans 70 % environ, des tranquillisants ont été retrouvés; 20 % ont donné un résultat négatif. L'inculpé pensait probablement que la prétention d'avoir consommé simultanément des médicaments pouvait atténuer les conséquences de l'ivresse au volant. Ce qui est inquiétant, c'est que dans presque 12 % des cas, on a constaté des substances autres que celles qui avaient été indiquées.

En résumant on peut conclure que:

- 1) l'ivresse au volant consiste en une cause majeure des accidents de la circulation. La conduite d'un véhicule sous l'influence de l'alcool doit être considérée comme étant dangereuse

- 2) la drogue au volant est également dangereuse. La plupart des drogues dures provoque une dépression du système nerveux central, parfois comparable aux effets de l'alcool. Les drogues dites douces avant tout les hallucinogènes, sont de nature à conduire à une fausse estimation de la situation; elles sont aussi dangereuses que les médicaments
- 3) le rôle des médicaments dans les accidents de la circulation est sans doute sous-estimé et joue un rôle beaucoup plus important que les données statistiques l'indiquent.

Littérature chez les auteurs.

1

Risques d'accidents

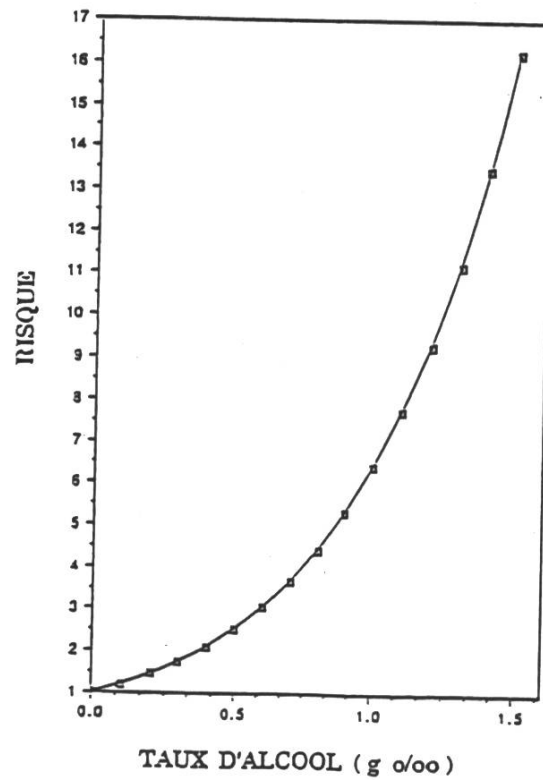
Alcoolémie en ‰	mortels	avec blessés	avec dommages matériels
0,0	1,00	1,00	1,00
0,3	1,75	1,57	1,24
0,5	2,53	2,12	1,43
0,8	4,42	3,33	1,77
1,5	16,21	9,55	2,91

2

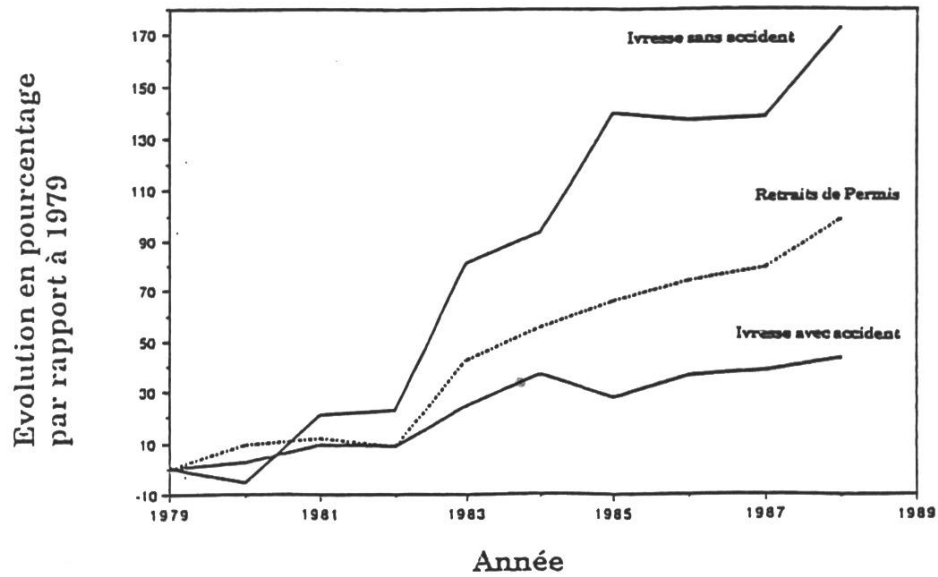
Alcoolémie en ‰	Risques d'accidents mortels
0,0	1,00
0,3	1,75
0,5	2,53
0,8	4,42
1,5	16,21

3

## RISQUE D'UN ACCIDENT MORTEL



### IVRESSE ET RETRAITS DE PERMIS Vaud : évolution sur 10 ans



5

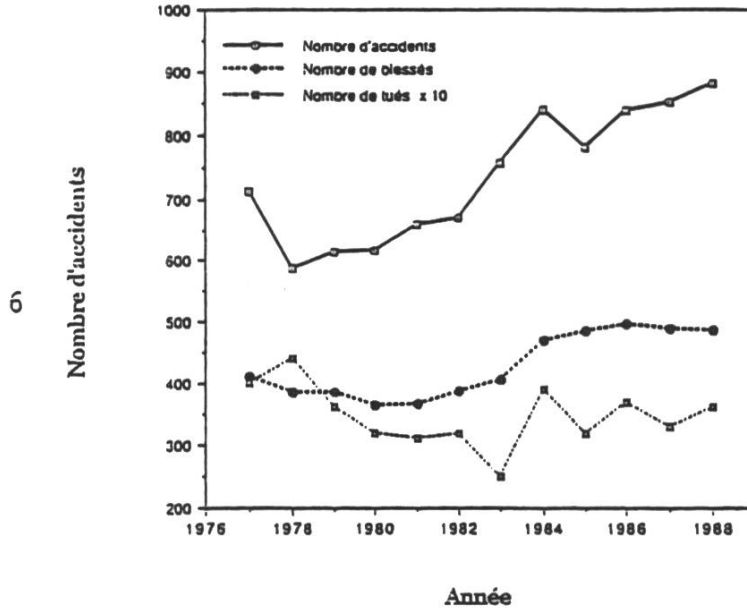
### RETRAITS DES PERMIS DE CONDUIRE

1982 - 1985 VD

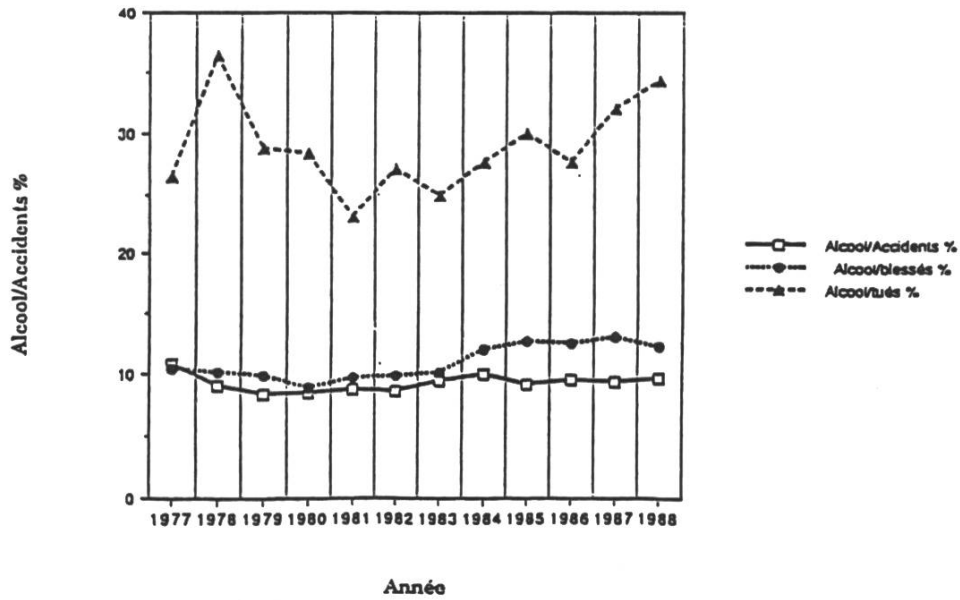
(ivresse au volant)

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
TOTAL :	1'017	1'332	1'454	1'561
ACCIDENTS :	677	775	853	795
CONTROLES SANS ACCIDENT :	626	926(!)	988	1'224
(conducteurs dénoncés)				

ACCIDENTS: USAGERS SOUS L'INFLUENCE DE L'ALCOOL



ALCOOL ET ACCIDENTS: % DU NOMBRE D'ACCIDENTS, DE BLESSÉS, DE TUÉS



7

MEDICAMENTS INFLUANCANT

L'APTITUDE A CONDUIRE

( QUELQUES EXEMPLES )

TRANQUILLISANTS :

- Valium
- Seresta
- Lexotanil
- Temesta etc.

SOMNIFERES

ANALGESIQUES (acide barbiturique)

ANTIDEPRESSEURS :

- Laroxyl
- Noveril
- Tofranil etc.

ANTITUSSIFS :

- Codéine
- Dicodeid
- Tricodéin etc.

8

DROGUES

( quelques exemples )

I. Drogues dures

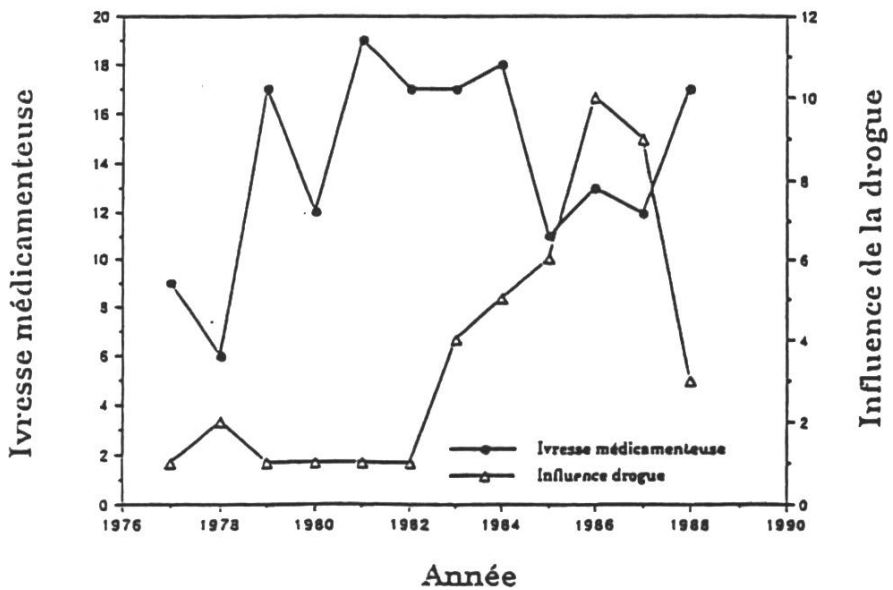
- Héroïne
- Morphine
- Méthadone
- Valoron
- Codéine
- Dilaudid
- Cocaïne

II. Drogues douces

- L S D
- Haschisch
- Mescaline

9

CAUSES DES ACCIDENTS  
VD 1977 - 1988



10

## CAUSES DES ACCIDENTS

VD 1977 - 1988

	Ivresse médicamenteuse	Influence de la drogue
1977	9	1
1978	6	2
1979	17	1
1980	12	1
1.1 1981	19	1
1982	17	1
1983	17	4
1984	18	5
1985	11	6
1986	13	10
1987	12	9
1988	17	3

Conducteurs ayant fait valoir uneprise de tranquillisants

12	Prise prétendue	:	87	100	%
	Tranquillisants trouvés	:	60	69	%
	Résultats négatifs	:	17	19,5	%
	Substances autres qu'indiquées	:	10	11,5	%